



CAP de l'Inspection du Travail du 4 avril 2012

Vous trouverez toute notre actualité revendicative sur notre site :
WWW.SYNTEF-CFDT.COM

N'hésitez pas à nous contacter et nous posez vos questions ! :
syndicat.cfdt@travail.gouv.fr

Déclaration Préalable

Cette première CAP des A pour 2012 ne se présente pas sous les meilleurs auspices. La tension dans les services atteint en effet des sommets. Ce climat résulte de nombreux facteurs : exercice difficile des missions tant sur le champ Pôle 3^E que celui du Pôle Travail, réorganisations successives, tension sur les effectifs, dialogue social très dégradé, et en point d'orgue, une posture rigide de l'administration qui refuse de reconnaître en accident de service le suicide de nos collègues Luc et Romain. Et sur ce dernier point, en s'abritant qui plus est derrière les avis des commissions de réforme, en dépit d'un rapport de l'IGAS particulièrement édifiant dans l'un des cas !

Ce refus est choquant pour les agents appelés par leur mission à intervenir dans le domaine des risques psychosociaux ! En effet, alors que les reconnaissances des suicides et tentatives de suicide ont accompli des progrès spectaculaires dans le secteur privé, l'administration se fige dans une posture archaïque, offrant à ses agents un discours schizophrénique s'il en est. Le message envoyé par le Ministère est en effet tout à fait clair : il signifie « occupez-vous des risques psycho-sociaux dans les entreprises, mais n'allez pas penser que s'agissant de vous, votre employeur, le Ministère chargé du travail, saura le prévenir et lorsqu'il est, hélas !, trop tard, le reconnaître... ».

Ce déni n'est certes pas glorieux et la spécificité des missions exercées par l'inspection du travail commandait une toute autre attitude aux plus hauts représentants de ce ministère et de son administration. S'il est un lieu où le suicide en lien avec le travail en France ne devait pas être nié, c'est bien le nôtre qui devrait au contraire avoir le souci de l'exemplarité.

Le SYNTEF est attaché à rappeler que si l'employeur est le premier responsable en matière de santé mentale au travail, la prévention du suicide concerne aussi chacun d'entre nous et pas seulement la hiérarchie !

Au delà des dossiers de Luc et Romain, pour lesquels le SYNTEF CFDT continue de demander la reconnaissance en accident de service, il nous semble plus qu'urgent de réinstaurer un climat plus serein entre les hiérarchies (à quelque niveau que ce soit) et les agents ou leurs représentants. La pagaille générée par les envois intempestifs de mails depuis vendredi dernier constitue une nouvelle forme de contestation, certes à double tranchant, mais qui doit être prise en compte...

Parallèlement, un certain nombre de dossiers techniques assombrissent le ciel de l'inspection et contribuent à troubler la sérénité des agents :

La PFR : on constate un manque de transparence sur les cotations et des difficultés de mise en œuvre qui se traduisent par des consultations peu crédibles en CTR. Il semble que les DIRECCTEs aient eu quelques difficultés à déterminer les cotations des postes de A et soient toujours en attente des résultats de l'harmonisation que devait réaliser la DAGEMO. Ceci ne facilite pas une communication claire et nourrit l'inquiétude des agents concernés.

Le statut des contrôleurs : la situation est toujours bloquée. C'est du moins ce que vous avez expliqué en CAP de la semaine dernière... De fait, les agents, comme les organisations syndicales, se trouvent confrontés à plus de questions que de réponses :

- avez-vous avancé sur le plan de transformation d'emploi ?
- en décembre, vous avez évoqué la possibilité de demander l'augmentation des promotions de CT en IT : où en êtes-vous ?

Evaluation de la nouvelle formation des inspecteurs élèves et postes d'affectation :

- avez-vous avancé sur l'évaluation de la nouvelle formule de formation ? Quelles sont les modifications envisagées ?
- la promotion en cours de formation semble très inquiète au sujet des affectations proposées qui font la part belle aux postes hors section, en particulier aux postes de CMAT (qui peuvent être recrutés par d'autres filières que celle des inspecteurs du travail...). Le nombre de demandes de mutation par des IT en poste depuis moins de deux ans donne la mesure du problème. Cette situation pèse fortement sur les services et sur les agents :
- sur ces services que beaucoup de nouveaux agents cherchent à quitter à peine arrivés, ce qui affecte la continuité du service public,
- sur ces nouveaux agents qui ne parviennent pas à trouver de sens de leur mission sur des postes auxquels ils ne se destinaient pas.

Les effectifs : lors de la CAP des contrôleurs, 38 postes seulement ont été pourvus sur 101 présentés ! Le blocage que constitue l'enveloppe infra-régionale est la raison de cette situation surréaliste...

L'histoire risque de balbutier aujourd'hui en cette CAP des A à laquelle beaucoup de postes sont aussi réservés à l'infra-régional !

Le résultat c'est que les départements aujourd'hui sinistrés comme le Loir-et-Cher risquent de le rester encore longtemps. Dès lors, est-il raisonnable de maintenir cette limite de l'infra-régional au risque de nuire au bon fonctionnement des services dans certains départements et de participer aux risques psycho-sociaux (la tension sur les effectifs génère des situations d'intérim, parfois de longue durée, avec la fatigue physique et mentale que cela occasionne...).

Quelles réponses allez-vous apporter à ces préoccupations ?

Réponse de l'administration

Le DAGEMO Joël Blondel indique que les procédures concernant les demandes de reconnaissance en accident de service vont se poursuivre et qu'il est dans l'intention du Ministre de prendre des décisions, sans qu'il soit question de « jouer la montre ». Il indique que le Ministre veut un avis éclairé et l'avis des Commissions de Réforme sera un élément parmi d'autres pour former son appréciation.

Interpellé sur la question des Commissions de Réforme et leur fonctionnement, l'administration répond qu'elle a bien noté que « le fonctionnement n'était pas correctement stabilisé ». Toutefois, M. Blondel rappelle qu'elles sont placées sous l'autorité des Préfets et non sous celle du Ministre du Travail. Il admet que leur composition pourrait être ré-examinée, proposition ce qu'il soumettra à la Fonction Publique pour les sensibiliser à la nécessité de faire évoluer leurs règles de fonctionnement et leur composition.

Le DAGEMO trouve indécent un certain nombre de propos et d'écrits sur les positions prises par les DIRECCTEs dans ces commissions, comme également un certain nombre de propos tenus dans la spirale des courriels qui circulent depuis quelques jours. Il ajoute que certains propos pourraient d'ailleurs conduire leurs auteurs devant les tribunaux...

JB estime que l'administration a pris des décisions favorables comme dans le dossier d'Arras, telle l'acceptation rapide de la demande de mutation de Romain LECOUSTRE et le fait de proposer au DAT de changer de poste dans des délais rapides (1er janvier 2012) et de hâter l'arrivée d'un Directeur du travail.

Le DAGEMO est interpellé sur l'absence d'obligation de saisir la Commission de Réforme depuis la modification introduite par le Décret de 2008 qui rend cette procédure au contraire exceptionnelle, l'administration employeur de l'agent pouvant décider par lui-même. M. Blondel indique qu'il va vérifier ce point, engagement déjà pris en CAP des CT où on lui a déjà affirmé que le Ministère du travail était le seul à les saisir. Il fait remarquer que la gravité des cas en cause justifiait selon lui cette saisine.

Cette position est quelque peu décalée compte-tenu des problèmes que reconnaît l'administration elle-même dans le fonctionnement et la composition de la Commission : cette observation devrait en toute logique enlever de la pertinence à la consultation de cette instance, en particulier en cas de situation grave !

Invité à s'expliquer sur cette notion de « gravité », Joël BLONDEL précise que la décision est grave en raison de l'impact des décisions prises sur les familles, la hiérarchie.

Questionné sur la raison pour laquelle une expertise psychiatrique a été demandée dans le cas de Romain LECOUSTRE, le DAGEMO indique que ce sont les médecins de la Commission qui l'ont demandée.

Prime Fonction Résultat : le DAGEMO indique que le travail d'harmonisation est en cours en administration centrale. Il n'y a pas d'écart considérable dans ce qui a été remonté par les DIRECCTEs, du fait du travail accompli en amont même s'il y a quelques petites choses à rectifier. Les propositions seront finalisées vers la fin-avril. Certains CTR ont déjà été saisis, d'autres réservent cette consultation à la phase post-harmonisation mais les DR étaient libres de faire comme ils le souhaitent dans leur région.

Le dossier ne repassera pas en CTM.

L'administration serait en mesure de prendre en compte ce changement sur la paye de juin.

Le SYNTEF-CFDT demande si les départements peu attractifs pourront « surcoter » leurs postes pour corriger ce problème. Le DAGEMO indique que ce n'était pas fait pour cela.

FORMATION DES IET : La semaine dernière, M. Blondel a reçu deux représentants des élèves et un point a été fait : la répartition des postes travail / emploi résultera d'une part des demandes de postes remontées par les régions et des mutations opérées suite à la présente CAP. Le DAGEMO affirme veiller au respect des « grands équilibres ».

Il rappelle que s'agissant de la nomination, il y a une Commission des Affectations permettant de résoudre les cas litigieux.

La DAGEMO souhaite toujours faire un bilan global de la nouvelle formule mais lorsque la période de formation complémentaire de trois mois sera achevée.

Les syndicats alertent la Direction sur la mauvaise volonté de certains DIRECCTEs pour admettre le retour en formation de ces agents à peine titularisés.

POSTES A L'INFRA-REGIONAL : Le DAGEMO indique que cette disposition limitant les mutations résulte des contraintes de la Loi de Finances dans un contexte de diminution des effectifs.

PROMOTION DES POSTES DE CT EN IT : Le DAGEMO conditionnait l'ouverture de ce dossier à la réponse de la Fonction Publique au sujet du statut des CT. Comme cette réponse est négative mais date de moins d'un mois, il a effectivement indiqué en CAP des CT la possibilité d'étudier cette possibilité de plan de transformation d'emploi.

Nomination du représentant au Conseil National de l'Inspection du Travail (CNIT)

Le SYNTEF a présenté la candidature de Fabienne ROSET. La candidature de Martine CORNELOUP est adoptée au vote par 4 voix de majorité.

Mutations des Directeurs du travail

UR : Unité régionale de la DIRECCTE - UT : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Bas Rhin Adj pôle 3 ^E	BEPOIX Valérie	UR Alsace	TA N.25	1
UT Paris SG – SV	Non pourvu		Non pourvu	1
UT Val de Marne SG – SV	DUMONS Agnès	UT Paris	TA N.18	2
UR Languedoc Roussillon Adj pôle 3 ^E	SANPIETRO Pierre	UT 48	Dans le grade	4
UT Pas de Calais SG	CASTAIN Nadia	Détachée	TA n° 8	1
UT Pas de Calais Chef pôle T	BAVIERE Olivier	UR Nord Pas de Calais	Dans le grade	1
UR Nord Pas de Calais Marché du travail SV	GARNIER Claude	UR Nord Pas de Calais	Dans le grade	2
UT Loire Atlantique SG	DULAURIER Pascal	UR Pays de Loire	TA n° 9	2
DIECCTE Guyane BOP 102	AMAT Hubert	UT 32	Dans le grade	1
DGT Projet SITERE DASC1	SAJOT Jérôme	DGT	TA N.27	1
DGT DASC2 Chef de bureau	ROSE Hubert	DGT	TA N.7	1
DGEFP Chef de mission Sauvegarde de l'emploi	TROTIN Evelyne	UT 92	TA N.6	1
DGS Animation communication	MICHAUX Thierry	Mise à disposition	Dans le grade	1

Poste en priorité d'affectation infra régionale

SV : susceptible d'être vacant TA : Tableau d'avancement

Directeurs Adjoints du travail

UR : Unité régionale de la DIRECCTE - UT : Unité Territoriale de la DIRECCTE

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Pyrénées Atlantiques Emploi SV	Non-vacant		Non vacant	
UT Côte d'or Pôle Travail SV	ARPIN Nelly	UT 90	TA N. 32	1
UT Saône et Loire Pôle 3 E	BILLAUD Steve	UT 21	DG	2
UT Ile et Vilaine Resp RH	QUEGUIGNIER Isabelle	UT 56	TA 7	2
UR Centre Pôle Travail	GOURDIN BERTIN Hugues	UT 37	TA N. 2	2
UT Loiret BOP 155 et 333	CARTIER Stéphane	UR Centre	TA N. 26	2
UT Loiret Resp. SRC	Poste retiré			2
UT Marne Adj. au RUT	LARBRE Stéphane	UR Champagne Ardennes	TA N. 9	1
UT Doubs Adj. Au RUT	Non pourvu		Non pourvu	1
UT Paris DRH	Pourvu en CAP des attachés		Pourvu en CAP des attachés	1
UT Yvelines Adj. DT Travail	BESSOT Nicolas	UT 27	DG	2
UR Ile de France Politique du Travail	LEGRAND Hervé	UT 75	TA N. 45	3
UT Meuse DA Inspectant	ALBERTI Angélique	UT 54	TA N. 36	1
UT Tarn Pôle Insertion	DELMAS Yves	DIRECCTE Guyanne	DG	5
UR Nord Pas de Calais Réseau régional ARM	TARLEE BROUSTAIL Florence	UT 62	TA N. 38	1
UT Nord Lille AME	Non pourvu		Non pourvu	1

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Nord Valenciennes DA Inspectant	DESCAMPS Patrick	UT 59 L	DG	1
UT Pas de Calais Appui sections	TONUS Séverine	UT 59V	DG	1
UR Loire Atlantique BOP 102	Pourvu en CAP des attachés		Pourvu en CAP des attachés	
UT Vendée SG Mut éco	SAINT BLANCA Corinne	UT 85	TA N. 24	2
UR Poitou Charentes SRC SV	GERVAIS Brigitte	UR Poitou Charentes	TA N. 29	1
UT Ain Adj. Emploi	MERCIER Cécile	UT 71		3
UR Rhône Alpes Emploi - SV	VILLARD Marie-France	UT 73		3
UT Ardèche Pôle Travail	CHADUIRON Eliane	UT 74	TA N. 28	1
UT de la Loire Emploi - SV	GLAS FEUZ Agnès	UR Rhône Alpes	TA N. 8	3
UT Savoie Politique Travail	VERSTRAET Jean-Claude	UT 42	DG	1
INTEFP Resp. de projet	Non vacant			2
DGT Soutien IT	BARRAS Catherine	UT 92	TA N° 47	3
DGT DASC2 Appui juridique	Partage des voix entre Barthelemy & Chiche			5
DGEFP Gestion des âges FNE	Partage des voix Thuillier & Baillon			2

Poste en priorité d'affectation infra régionale

SV : susceptible d'être vacant TA : Tableau d'avancement

Promotion sur poste demandées par l'administration (statut d'emploi)

Sur les demandes de :

- la DGEFP : M. Mustapha AOUAR, détaché à la DGEFP, chargé de mission SRC
- Comité d'Histoire : Mme Nicole LEJEUNE
- La Réunion : Pierre MERCADER
- SGAR de Midi-Pyrénées : Jérôme THOMAS

Sur les demandes de :

- Pôle Travail Guadeloupe : Christian BALIN
- Directe Languedoc-Roussillon pôle C : Alain PLAT
- Responsable UT 51 : Gilles HEUDE- 1er avril 2012
- DIRECCTE HAUTE-Normandie : Serge LEROY
- UT 52: Bernadette VIENNOT
- UT Deux-Sèvres : Lionel LASCOMBES

Mutations des Inspecteurs du travail

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
AQUITAINE				
UT Dordogne Mutation éco	LAVAUD Richard	UR Aquitaine		2
UT Gironde En section- SV	non libéré	UT 92		13
UT Landes En section- SV	non libéré	UT 01		3
UT Lot et Garonne en section –SV	non libéré	UT 27		3
AUVERGNE				
UR Auvergne Mutation éco	Pourvu par un attaché			3 1 AAAS
UR Auvergne Pôle 3 E	MANHES Sylvie		(hors CAP, pour information)	3
UR Auvergne FSE	KARAMAN	UT 92		2
BOURGOGNE				
UR Côte d Or Aides aux entreprises	non libéré	UT 45		2
UT Saône et Loire En section SV	MAILLAND Olivier	UT 52		8
UR Bretagne FSE	Partage de voix	UT 02		2
UR Bretagne Contrats aidés	Pas pourvu -		partage voix	2 1 AAAS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UR Bretagne Alternances			Partage voix	2
CENTRE				
UT Indre et Loire En section Agricole SV	SORIN Xavier	UT 16		3
UT Loiret CMAT	Pourvu par un attaché		Pourvu par un attaché	1 1AAAS
UR Centre FSE	ROBERT Maryline	UT 23		2
UT Loir et Cher AMAT SV	GROSSIN-MOTTI Thierry	UT 45		2
CORSE				
UT Corse du Sud ARM	VINCENS Valérie	DIECCTE Guyane		1
UT Haute Corse En section	LE BOTLAN Catherine	UT 2A	Non pourvu	2
ILE DE FRANCE				
UR Ile de France Restructuration SV	MERY Pierra	UT 77		1 1 AAAS
UR Ile de France SRC	Poste retiré	UT 75		2
UT Paris MOE	LEFEBVRE Vincent	UT 93		2 1 AAAS
UT Paris CMAT	BOSCH Florent	UT 76	Pourvu en CAP des Attachés	1 1AAAS
UT Paris En section	BEUZELIN Jérôme	UT 93		16
UT Paris En section		UT 94	Retiré	16
UT Paris En section		UT 37	Retiré	16
UT Paris En section		UT 76	Retiré	16
UT Paris Assistant secteur SV	HORI Hajer	UT 93		3
UT Seine et Marne CMAT Melun			Non pourvu	1

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Seine et Marne Renfort SV	SITBON Nelly	UT 94		1
UT Yvelines Ruptures conventionnelles			Non pourvu	1
UT Yvelines Renfort	CAMBY Antoine	UT 18	à partir du 1er sept. 2012	1
UT Seine Saint Denis CMAT			Non pourvu	1
UT Seine Saint Denis CMAT			Non pourvu	1
UT Seine Val de Marne CMAT			Non pourvu	1 1 AAAS
UT Seine Val de Marne CMAT			Non pourvu	1
UT Seine Val de Marne AMAT			Non pourvu	1
UT Val de Marne En section	RABESON Lila	UT 93		10
UT Val de Marne En section	MAIRE Benoît	UT 61		10
LANGUEDOC - ROUSSILLON				
UT Gard CMAT SV		UT 76	pourvu par attaché	4 2 AAAS 1 Contractuel
UT Lozère CMAT	PARAYRE Robert	UT 63		2
LORRAINE				
UT Meurthe et Moselle En section	ATZENI Stéphanie	UT 92		4
UT Moselle En section	KLEIN Sébastien	UT 52		4
UT Moselle CMAT	MAIRE Cécile	UT 55		1 1 AAAS

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
MIDI -PYRENEES				
UT Hte Garonne Insertion	LEONETTI Alexandra	UT 95		5 2 AAAS
UT Tarn En section	BARBA LUCIE	Ut 31		13
NORD PAS DE CALAIS				
Ut Pas de calais ARM	BAILLEUL Julie	Ut 45		1
UT Nord Lille En section Dunkerque			Non pourvu	2
UT Pas de Calais En section à Lens		UT 52	Réservé IET	3
HAUTE NORMANDIE				
UT Eure En section			Réservé IET	2
UT Seine Maritime En section Dieppe SV	CHEVALIER		au 1er sept. 2012	1
UR Haute Normandie Recours	LANCELOT Frédéric			1
PAYS DE LA LOIRE				
UT Mayenne En section			Réservé IET	1
UT Loire Atlantique CMAT SV	CHELLE Juliette	UT 59		2 4 AAAS
PICARDIE				
UT Aisne En section St Quentin SV	AGOR Laurent	UT 60		2
UT Oise En section Beauvais	M. GERARD Xavier		au 1er septembre 2012	3
UT Oise En section Beauvais			Réservé IET	3

Poste à Pourvoir	Nom du candidat retenu	Service d'origine	Observations	Nb de candidats
UT Somme En section Amiens	DEVILLERS Martine	UT 75		3
POITOU-CHARENTE				
UT Charente Maritime CMAT	Non pourvu	UT 33	(désistement de l'agent)	1 1 AAAS
PROVENCE ALPES COTES D'AZUR				
UR Bouches du Rhône Mutation éco	POURVU EN INTERNE PAR vaep			2 2 AAAS
UT Bouches du Rhône AMAT Arles	LANTIN Pierre	UT 35		4 1 AAAS
UT Vaucluse Réfèrent FSE	BAILLIE Marc	UT 34		6
RHONE ALPES				
UR Rhône Alpes Politiques Emploi	CHAVEROT Virginie	UT 01		10 7 AAAS
UT Drôme Mutation éco	TOUHLALI Farid	UT 93		5 1 AAAS
INTEFP				
INTEFP CIF De Nantes SV	N'est pas libéré mais s'il se libère : MARIGNIER Marie-Noëlle	UT 22		2
DOM – TOM				
DIECCTE Guyane SRC	KLOETZEN Jean-Philippe	976 Mayotte		1
DIECCTE Mayotte Travail Illégal SV	LUCZAK Julien	UT 80		2
ADMINISTRATION CENTRALE				
DAGEMO RH Cat A			Non pourvu	2
DGEFP Organisation des contrôles			Poste retiré	2 3 AAAS

Poste en priorité d'affectation infra régionale

Informations complémentaires :

Mme SCHAWB indique que la définition de la résidence administrative n'est pas la même lorsqu'il s'agit de mutation et de frais de déménagement. Pour les mutations, il n'y a pas de définition réglementaire. Pour la définition au sens de mutation, c'est le département et cela figurerait dans la Charte de 2008 (sera fournie)

Les 4 postes en section de Paris sont retirés, l'avancement au grade de DA n'ayant pas été obtenu par leur titulaire. Le DAGEMO indique que le poste de Martine Devillers est réservé à un IET. Le DAGEMO accepte qu'un poste DE Paris soit attribué eu égard au fait d'une libération par un agent qui va être relevé syndicalement, l'autre étant réservé à un IET rappelant la nécessité de leur réserver un nombre suffisant de postes en section.

RECOURS EN REVISION DE NOTATION

•Vote sur 3 recours : partage de voix

Aucune information nominative concernant les recours n'est mentionnée dans les comptes rendus de la CFDT, néanmoins, les agents concernés peuvent prendre contact avec les élus de la CAP pour plus d'information.

PROCHAINE CAP LE 4 OCTOBRE 2012

Vos représentants SYNTEF-CFDT en CAP

Directeurs du travail

Jacques Roger – UT du Cher 06 72 74 89 74

Marie-France Renzi – UR Lorraine

Directeurs Adjoins du Travail et Inspecteurs du travail

Frédéric Laisné – UR Languedoc Roussillon 06 63 61 84 36

Christel Lamouroux – UT Paris

WWW.SYNTEF-CFDT.COM

✕ JE DESIRE ADHERER A LA C.F.D.T.

Nom : **Prénom :**

Domicile :

.....

Téléphone : **E-mail :**

Lieu de travail :

Téléphone : **E-mail :**

A retourner à :